

Critères d'évaluation DR2

(Candidature CSS)

L'évaluation doit prendre en compte les spécificités de la discipline ainsi que le nombre d'années d'activités professionnelles :

- Dans le cas où le candidat est un chargé de recherche titulaire, l'évaluation doit porter sur les activités depuis son recrutement dans le corps des chargés de recherche.
- Dans le cas d'une candidature extérieure, l'évaluation se fera sur l'ensemble de la carrière depuis l'obtention de la thèse de doctorat.

L'ensemble des critères doit être évalué, et l'appréciation doit être en adéquation avec le commentaire. Les éléments mentionnés dans le descriptif de chaque critère sont fournis à titre indicatif ; les chercheurs ne sont pas tenus de cocher l'ensemble des éléments listés.

Cursus - Expériences professionnelles

Le jury doit évaluer :

- si le parcours est linéaire ou pluridisciplinaire (fréquentation de laboratoires ayant des thématiques différentes ou des approches technologiques complémentaires) ;
- si les travaux réalisés dans les différents laboratoires ont été valorisés (publication en 1er, co-1er auteur ou autre réalisation).

Réalisations

Le jury doit évaluer :

- la contribution personnelle du candidat, la portée conceptuelle, méthodologique ou technologique de ses travaux, ainsi que leur impact pour l'Inserm ;
- la qualité, l'importance et le caractère innovant des réalisations du candidat :

• Publications :

L'Inserm est signataire de la Déclaration de San Francisco (DORA), veuillez ne pas utiliser l'Impact Factor (IF) comme mesure de substitution de la qualité des articles scientifiques. Donnez plus d'importance au contenu scientifique d'un article qu'à la notoriété de la revue dans laquelle il a été publié.

Le jury doit donner son avis argumenté (sans lister de manière exhaustive) sur la qualité et la visibilité :

- des articles originaux publiés dans des journaux à comité de lecture,
- des autres publications évaluées par les pairs : revues, publications dans le cadre de congrès internationaux, ouvrages, FC3R Short Notes et preprints (PCI, Review Commons, ...), ...

Les articles soumis ou en cours de révision (non publiés) ne sont pas acceptés.

Le jury doit tenir compte du niveau d'implication du chercheur, du domaine de recherche et des coutumes de la communauté.

Il doit préciser si les contributions originales sont visibles à l'international et si le rang de signature est cohérent avec le grade de DR2 (dernière position, corresponding auteur).

- Commenter l'activité de valorisation (économique, clinique, sociétale) en fonction des éléments renseignés :

- Valorisation économique : Inventions (brevets, licences, contrats industriels) ; création d'entreprise ; développement d'outils (bio-banques, logiciels, bases de données, ontologies,

- ...).
- **Valorisation clinique** : Etudes preuves de concept, PHRC, études cliniques ..., implication (promoteur, coordinateur, partenaire) dans des structures transversales (cohortes, enquêtes, centres de référence, CIC, CRB, ...).
 - **Valorisation sociétale** : production d'outils, recommandations et dispositifs en accès libre ou open source, validés par les pairs ; transfert des résultats vers les pratiques ou politiques publiques et mise en œuvre d'interventions et d'innovations en santé (prévention, soins) ; autres productions issues de la recherche participative (co-design, co-production, ...).

<https://pro.inserm.fr/rubriques/en-labo/recherche-participative/vers-de-bonnes-pratiques-de-recherche-participative>

Projet

Le jury doit Analyser et évaluer :

- l'originalité et l'intérêt de la question posée, la prise de risques, la clarté des objectifs, le positionnement dans le contexte national, européen et international, la pertinence méthodologique,
- si le projet est dans la continuité des travaux antérieurs ou s'il propose une rupture conceptuelle et/ou technologique ;
- la contribution personnelle du chercheur ;
- la faisabilité du projet dans le laboratoire Inserm d'accueil : adéquation des moyens humains et financiers, méthodologiques et technologiques (accès aux plateformes, disponibilité des outils, ...) ;
- la capacité à participer, développer ou coordonner des collaborations de recherche en interne ou à l'échelon national et/ou international ;
- les retombées attendues sur l'avancement des connaissances dans le domaine principal mais aussi dans d'autres disciplines ;
- le potentiel de valorisation économique, clinique et sociétale,
- la prise en compte des règles éthiques et des aspects réglementaires : rigueur et intégrité (méthodologie statistique, conflits d'intérêts, reproductibilité, ...).

Direction

En tenant compte des éléments renseignés dans le dossier scientifique, le CV ainsi que dans la fiche résumée des travaux et réalisations (rubrique "Encadrement et devenir de personnel"), le jury doit donner un avis sur les capacités de direction du candidat, en s'appuyant sur les points ci-dessous :

- responsabilités effectives d'un axe de recherche/groupe/équipe ;
- participation à la direction ou à la coordination de grands projets/réseaux structurants nationaux, européens ou internationaux ;
- capacité à financer la recherche de son groupe/équipe et de sa structure ; niveau de responsabilité (coordinateur, PI, Co-PI, partenaire, responsable d'un work package) ;
- encadrement de personnel : étudiants, doctorants, post-doctorants, techniciens, ingénieurs, chercheur ... ;
- capacité à développer les compétences de ses collaborateurs (formations, participation à des congrès, séminaires...) ;
- pour les doctorants/post-doctorants encadrés, indiquer s'ils sont publiants et préciser leur devenir professionnel ;
- capacité de recrutement et/ou d'attractivité de personnel ;
- mise en place de partenariats académiques ou industriels.

Le jury doit donner son avis sur les capacités managériales, notamment dans l'accompagnement et le suivi de carrière du personnel encadré.

Animation et diffusion des connaissances

Le jury doit donner son avis sur les capacités d'animation scientifique et de diffusion des connaissances du candidat en s'appuyant sur les points suivants :

- présentation de ses travaux de recherche lors de congrès ou séminaires nationaux / européens / internationaux (présentations orales, posters, invitations) ;
- organisation de congrès et colloques scientifiques (nationaux, européens, internationaux) ;
- communications scientifiques sous forme de preprints en libre accès non évalués par les pairs (bioRxiv, ...) ;

- participation à des réseaux scientifiques (niveau national, européen, international) ;
- participation à la vie collective de l'unité (séminaires, gestion, hygiène et sécurité, bonnes pratiques, qualité, plateforme, ...) ;
- implication dans la démarche de transition écologique de son équipe/unité ;
- implication dans une démarche de partage de données (structuration, dépôt/partage sur les plateformes dédiées, ...) ;
- participation à l'évaluation d'activité scientifique (manuscrits, appels à projet, commissions, jurys...) ;
- activité d'enseignement et le niveau de responsabilité (responsabilité de Master, de module d'école doctorale...)
- organisation ou coordination d'évènements, de programmes et de formations, y compris avec des associations de patients ou autres collectifs ;
- activités et dispositifs de diffusion et de transfert des connaissances et des compétences auprès des patients et du grand public, ainsi que les activités visant à promouvoir leur engagement dans la recherche ;
- activités de médiation et courtage en connaissances auprès des décideurs, opérateurs du système de santé et autres acteurs de terrain ;
- produits de vulgarisation (articles, interviews, éditions, vidéos, produits de médiation scientifique, débats science et société, ...).

Présentation orale

Le jury évalue la qualité de la présentation orale :

- le caractère structuré, rigoureux et didactique de la présentation ;
- la capacité à convaincre, le dynamisme du candidat ;
- l'esprit de synthèse du candidat.

Discussion

Le jury doit évaluer la pertinence des réponses lors de la discussion, en tenant compte des points suivants :

- capacité d'analyse, créativité, sens critique, capacité à écouter et à débattre et la concision des réponses ;
- autonomie du candidat, l'esprit d'équipe, la capacité à animer un groupe/une équipe, la volonté de transmettre et de collaborer ;
- culture scientifique et/ou administrative ;
- intelligence comportementale.

Le jury donne une appréciation pour chaque critère évalué :

Remarquable
 Excellent
 Très bien
 Bien
 Moyen
 Insuffisant
 Hors-champ